

**COMMISSION
MUNICIPALE
DU QUÉBEC**

Plan d'action
de développement durable
2021-2022

Avril 2021

La Commission en bref

La Commission municipale du Québec, seul organisme indépendant dédié exclusivement au domaine municipal, exerce diverses fonctions : elle est à la fois un tribunal administratif, un organisme de vérification, un médiateur, un arbitre, un administrateur, un organisme d'enquête et un conseiller selon le contexte de ses interventions.

Mot du président

Je suis heureux de présenter le Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021.

À titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, la Commission municipale du Québec contribue à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions. Depuis 2018, notre organisation vit un vent de renouveau avec l'ajout de nouvelles responsabilités qui touchent autant le processus d'enquête et de décision en matière d'éthique et de déontologie municipales que la vérification municipale, pour les municipalités de moins de 100 000 habitants.

C'est dans ce nouveau contexte et avec la volonté d'accorder au développement durable une plus grande place dans notre organisation, que nous avons élaboré ce plan d'action de transition qui servira de tremplin et de feuille de route pour les années à venir. Cette période de transition entre l'actuelle stratégie gouvernementale 2015-2020 et la nouvelle stratégie, sera consacrée à nous mesurer pour établir un portrait clair et précis de notre situation en matière de développement durable, à sensibiliser le personnel pour favoriser la participation aux efforts d'avancement du développement durable dans les activités du gouvernement et à évaluer le potentiel d'innovation pour faire progresser le développement durable dans nos services à la population.

Le Plan d'action de développement durable 2021-2022 se veut ainsi un coup d'envoi pour susciter une forte adhésion à l'avancement du développement durable et à contribuer ensemble, par des objectifs précis et mesurables, à la transition vers une société plus verte, innovante et responsable.

Le président,

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-Philippe Marois
Mars 2021

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE
2015-2020

Orientation
gouvernementale 1

**Renforcer la gouvernance du développement durable
dans l'administration publique**

Objectif
gouvernemental 1.1

**Renforcer la prise en compte des principes de
développement durable**

Action ①



Mesurer

**le niveau d'intégration du
développement durable à la
Commission, selon le référentiel
BNQ 21 000**

Le référentiel BNQ 21 000 a été conçu pour aider les organisations à mettre en œuvre le développement durable. Il comprend 21 enjeux qui couvrent 4 grandes thématiques : environnementale, économique, sociale et transversale. À l'aide des grilles d'autoévaluation, nous établirons un diagnostic du niveau d'intégration du développement durable dans notre organisation qui servira de jalon pour déterminer les prochains gestes à poser avec l'intention d'augmenter le niveau de prise en compte des principes de développement durable, l'un des éléments clés de la démarche gouvernementale.

Action ②



Sensibiliser

**les employés à l'intégration
du développement durable
dans leurs pratiques**

Pour prendre conscience du rôle de chacun dans le niveau d'intégration du développement durable nous ferons connaître le diagnostic à l'ensemble du personnel. Nous visons ainsi à susciter l'engagement des employés de la Commission à l'avancement du développement durable par leurs pratiques et à faciliter l'adoption de gestes et de comportements issus de l'exercice d'autoévaluation.

Action ③



Identifier

**des pistes pour faire progresser
l'intégration du développement
durable dans les missions
d'audit auprès des municipalités**

L'avancement du développement durable dans le monde municipal est un défi incontournable auquel nous souhaitons contribuer par nos actions. Ainsi, nous sommes engagés à identifier des pistes pour faire progresser l'intégration du développement durable dans les missions d'audit de conformité et de performance réalisées par la Vice-présidence à la vérification auprès des municipalités, et ce, de leur planification à leur réalisation.

Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Mission

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, contribue à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions.

Vision

Être un organisme performant, dynamique et moderne reconnu pour la pertinence et le caractère significatif de ses interventions dans le domaine municipal.

Valeurs

Indépendance, intégrité, impartialité, respect, transparence, cohérence et excellence

Stratégie de développement durable 2015-2020

Orientation gouvernementale 1 :

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif organisationnel	Lien avec les priorités gouvernementales 2021-2022	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022
1.1 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable	Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales	1 Mesurer le niveau d'intégration du développement durable à la Commission, selon le référentiel BNQ 21 000 ¹ .	1.1 Pourcentage des travaux réalisés.	100 %
		2 Sensibiliser les employés à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques.	2.1 Proportion des employés sensibilisés à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques.	80 %.
		3 Identifier des pistes pour faire progresser l'intégration du développement durable dans les missions d'audit auprès des municipalités.	3.1 Pourcentage des travaux réalisés.	100 %

¹ Bureau de normalisation du Québec, 2011.

**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous